

Avenant à la convention d'adhésion à l'outil OuiForm

ENTRE

Pôle emploi,

Ci-après dénommé « Pôle emploi »

D'une part,

ET

La Collectivité européenne d'Alsace

domiciliée – Place du Quartier Blanc - 67964 Strasbourg cedex 9

Représentée par Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

Ci-après dénommé « le Partenaire »

D'autre part.

En présence de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités Grand Est -
DREETS

6 rue Gustave Adophe Hirn – 67085 Strasbourg cedex

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Vu la convention d'adhésion Ouiform signée en date du 04 Avril 2022

ARTICLE LIMINAIRE - CONTEXTE

Une convention d'adhésion à Ouiform a été signée entre Pôle emploi, la DREETS et le Partenaire en date du 04 Avril 2022 en vue de donner un accès à l'application Ouiform patrimoine commun.

ARTICLE 1.

Le présent avenant modifie l'article 7 de la convention d'adhésion signée en date du 04 Avril 2022. Les autres articles demeurent inchangés.

ARTICLE 2.

L'article 7 « DUREE, RESILIATION, MODIFICATION » de la convention est ainsi modifié :

« La présente convention est conclue jusqu'à la fin de l'accord-cadre OuiForm, 31 décembre 2024. Elle prend effet à la date de sa signature par les deux parties ».

Avenant à la convention d'adhésion à l'outil OuiForm

Fait à Strasbourg, le
En 3 exemplaires originaux

Pour Pôle emploi

Pour la Collectivité
européenne d'Alsace

Pour la DREETS
Grand Est

Virginie COPPENS-MENAGER

Frédéric BIERRY,
Président de la Collectivité
européenne d'Alsace

Avenant à la convention d'adhésion à l'outil OuiForm